

**Aux membres et aux délégué-e-s
du PEV canton de Berne**

Berne, 2 juillet 2024/pm

Invitation

à l'assemblée des délégué-e-s

extraordinaire

jeudi 15 août 2024,

à partir de 19h00 petite collation,

début de la séance à 19.30 heures

Nägelligasse 9, 3011 Bern (chapelle EGW)

Conformément aux statuts (art. 4.1. al. 2 let. a), chaque parti local et régional est autorisé à déléguer deux délégué-e-s pour les 30 premiers membres du parti au maximum. Une personne supplémentaire peut être déléguée pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres du parti.

Ordre du jour

- 1) **Salutations / Introduction**
- 2) **Listes de présence et désistements / élection des scrutatrices et des scrutateurs**
- 3) **Procès-verbal de l'AD extraordinaire du 25 janvier 2024** *cf. annexe*
- 4) **Objets de la votation cantonale du 22 septembre 2024 - Mots d'ordre** *cf. annexe*
 - a) Transfert cantonal de la commune de Moutier : suppression des districts (Modification de la Constitution cantonale)
 - b) Concordat sur le transfert de la commune de Moutier au canton de Jura
Intervenant : Tom Gerber, Député au Grand Conseil
- 5) **Objets de la votation fédérale du 22 septembre 2024 – Mots d'ordre** *cf. annexes*
 - a) Initiative biodiversité
 - b) Réforme de la prévoyance professionnelle
Intervenant : Marc Jost, Conseiller national
- 6) **Rapport du Grand Conseil - Rétrospective de la session d'été 2024**
Intervenante : Simone Leuenberger, Députée au Grand Conseil
- 7) **Affiner le profil – renforcer la base – consolider les structures : Construire l'avenir du PEV avec succès**
Nouveaux slogans, développement du travail de base et renforcement de la présence médiatique
Intervenants : Barbara Stotzer-Wyss, Présidente PEV BE, et Philippe Messerli, Co-directeur PEV BE
- 8) **Idées et rapports des sections (brèves interventions)**
- 9) **Divers**

Meilleures salutations



Philippe Messerli
Co-directeur PEV BE

Documents :
- Liste nombre de délégué-e-s par parti local et régional
- Protocole AG du 15 janvier 2024
- Dossiers sur les objets de la votation du 22 septembre 2024

